



*« Faire converger
les pratiques de
gestion des unités
de recherche »*

Harmoniser l'achat public

**De la volonté politique de l'établissement...
...au bénéfice pour les laboratoires**

La volonté politique

- ↘ Simplifier la vie des enseignants – chercheurs et de tous les directeurs de laboratoires et renforcer l'attractivité de l'université
- ↘ Tout en assurant la sécurité juridique de l'établissement et des personnes

Première phase (Délibération CA décembre 2006)

↳ **Modalités d'application de l'ordonnance**

Approche par finalité : tous les achats utilisés à des fins de recherche :

- Achats réalisés directement par les laboratoires sont réputés destinés à la conduite des activités de recherche

→ Mais les laboratoires utilisent les marchés transversaux (fournitures de bureau, papier, téléphonie, nettoyage, ...)

- Certains achats réalisés par d'autres structures si la prestation est partiellement utilisée par des équipes de recherche

↳ **Déconcentration de l'évaluation des besoins au niveau des laboratoires**

↳ **Mise en place d'un réseau de correspondants marchés**

Deuxième phase (Décision président décembre 2008)

↘ **Contexte**

- Extension des possibilités de délégation de signature par la loi LRU
- Perspective de la certification des comptes (RCE) : une approche qui s'appuie notamment sur l'analyse des risques
- Rapport d'Aubert préconisant une harmonisation des pratiques au sein des UMR

Deuxième phase (Décision président décembre 2008)

↘ Objectifs

- Améliorer la réactivité des achats, notamment des achats stratégiques
- Harmoniser les pratiques dans les UMR avec celles du partenaire local (CNRS)
- Mettre à la disposition des directeurs de laboratoires des outils leur permettant de maîtriser la sécurité juridique de leurs achats

Deuxième phase (Décision président décembre 2008)

↘ Dispositif complémentaire proposé

- Délégation de signature aux directeurs de laboratoires jusqu'à 90 000 € HT
- Passage d'un contrôle interne *a priori* pour les marchés de plus de 30 000 € HT...
... à un contrôle interne *a posteriori* annuel sur les achats des laboratoires par une mission d'audit comprenant un expert externe
- Intégrer l'aide à l'achat parmi les fonctions d'assistance à la recherche

Deuxième phase (Décision président décembre 2008)

↘ **Mesures d'accompagnement en faveur des laboratoires**

- Diffusion d'un *vade mecum* aux directeurs
- Désignation par chaque directeur d'un correspondant marchés qui a bénéficié d'une formation initiale (réglementaire et pratique) avant que la délégation de signature ne soit effective

Perspectives 2009

- Marchés « communs » aux EPST pour les équipements informatiques (groupement de commandes « matinfo2 »)
- Mise en place de cartes d'achat